

TELETRAVAIL UN VRAI PROGRES

Conformément à ce qui avait été négocié en 2006 par **R&D** et l'Alliance, la DG ADMIN a tiré le bilan du projet pilote "télétravail" mise en place entre 2006 et 2009 et a présenté un nouveau cadre juridique qui reprend l'essentiel des revendications de **R&D**. Le télétravail sera accessible d'ici 2014 à plus de 3.000 collègues. L'équipement sera pris en charge par la Commission qui mettra des ordinateurs portables à la disposition des télétravailleurs.

Télétravail 2006-2009: un bilan positif

La DG ADMIN a tiré le bilan de l'expérience pilote "télétravail" conduite sur 4 ans et le résultat est très positif (résultats de l'enquête disponible sur notre site). Les télétravailleurs, la hiérarchie mais aussi les non-télétravailleurs reconnaissent tous l'intérêt du télétravail pour mieux concilier vie professionnelle et vie privée et motiver davantage les collègues.

Plus de 3.000 télétravailleurs d'ici 2014

D'ici 2014, la Commission mettra à la disposition de 3.000 télétravailleurs des ordinateurs portables munis de deux "docking stations" et de deux écrans dont un pour la maison et l'autre pour le bureau. L'installation, la configuration et la mise à jour des logiciels du PC portable seront à la charge de l'employeur. Les coûts de communication resteront quant à eux à la charge du télétravailleur. Cette option permet d'assurer une plus grande sécurité en termes de protection des données, d'utilisation du cryptage et de la sécurité générale des communications et de lever un grand nombre d'incertitudes sur les obligations réciproques des uns et des autres en matière de sécurité.

Une proposition 2010-2014 plus équilibrée que celle de 2009

En termes de protection de la santé et de la sécurité professionnelles, l'administration assumera sa responsabilité sous forme de formations et conseils pratiques fournis tant au service qu'au télétravailleur. Le télétravailleur devra s'engager – comme il le ferait d'ailleurs sur son lieu de travail – à agir en bon père de famille. La décision prévoit que le lieu habituel de télétravail sera considéré comme un lieu de travail pour ce qui relève de l'assurance. Enfin, la Commission écrit noir sur blanc que les télétravailleurs ont les mêmes droits collectifs que les travailleurs dans les locaux de l'entreprise. L'ADMIN confirme que la carrière des télétravailleurs ne sera pas pénalisée.

Ces droits et obligations réciproques font toujours l'objet d'une convention de télétravail qui sera assortie d'une période d'essai permettant d'assurer que les deux parties – le télétravailleur et la hiérarchie - sont satisfaites de l'arrangement.

Télétravail ouvert à tous et compatible avec temps partiel et flexitime

Le télétravail est ouvert à tous le personnel de l'institution (fonctionnaires, agents contractuels, agents temporaires et Experts Nationaux Détachés) et sera possible sous deux formes: une formule structurelle et une formule occasionnelle pour répondre à des besoins ponctuels.

Comme demandé à l'époque par **R&D**, le télétravail devient compatible en 2010 avec le **temps partiel** et le flexitime dans certaines limites. Le temps passé au bureau devra cependant être de 2.5 jours minimum par semaine temps partiel compris. Par exemple, un collègue à temps partiel à 90% pourra télétravailler pendant 40% de la semaine.

Le télétravail est compatible avec le **flexitime** et les journées prestées sur le lieu de télétravail seront comptabilisées à hauteur de 7.30 pour une journée et de 3h45 pour une demi-journée.

Les télétravailleurs disposeront toujours d'un bureau dans les locaux de l'institution et l'essentiel des couts sera pris en charge par l'adaptation progressive du parc informatique de l'institution. Tout en restant vigilant sur l'évolution de la situation, notamment en matière de politique immobilière et de mise à disposition d'infrastructures sociales, le télétravail ne semble pas être retenu comme une mesure visant à pallier les problèmes de surface de bureau insuffisance auxquels l'institution est confrontée.

R&D et l'Alliance ont demandé qu'un comité paritaire soit chargé d'examiner d'éventuels contentieux quant à l'application du télétravail. La DG ADMIN a été appelé à développer une interface informatique centralisée sous SYSPER afin d'avoir une vision complète de ce qui se passe dans les directions générales et d'informer le comité paritaire dans les meilleurs délais sur d'éventuelles difficultés d'application ou autres dérives.

Pour adhérer à R&D/To join R&D Bruxelles : envoyer ce talon à /send this stub to R&D, J-79 09/232,

NOM/NAME:

Adresse adm/Adm Address:

Consultez notre site web/Consult our website: <http://www.renouveau-democratie.eu>

Secrétariat politique/Political Secretary: Helena Ferreira Ramos VLAHOPOULOS (61005), Marco PINO (57371)

Membres du Comité Exécutif: Franco IANNIELLO, Giuseppe ADURNO, Isa BIRKE, Domingos DIAS, Michael DOCHERTY Fabien DURAND, Raymond HILL, Emile KIMMAN, Raffaele NAPOLITANO, Michele OTTATI, Helena Ferreira Ramos VLAHOPOULOS, Helga VOGELMANN, Cristiano SEBASTIANI, Helen SUTCLIFFE, Bruno UGUCCIONI.